



| Intitulé | Aide à l'acquisition de génisses prêtes à vêler en automne ou hiver |
|--------------------------|--|
| Objet | Dessaisonnement de la production de Veaux Sous La Mère (VSLM) pour une meilleure adéquation offre demande tout au long de l'année. |
| Bénéficiaires | <p>En plus des conditions générales, pour pouvoir prétendre au bénéfice du Fonds d'Avance Cheptel, les éleveurs de bovins allaitants doivent répondre aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre suivi en appui technique (AT) par une structure adhérente au GIE Elevage Occitanie (organisation de producteurs, chambres d'agriculture, autres structures adhérentes) pendant au moins la durée de remboursement du prêt, et respecter les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2 visites minimum d'AT / an ❖ Suivi technique ET/OU économique ➤ Etre engagé au moins 7 ans dans le Label Rouge VSLM |
| Conditions d'attribution | L'éleveur bénéficiaire doit détenir au moins 10 femelles . |
| Animaux éligibles | Le dessaisonnement se fait par achat de génisses ou jeunes vaches âgées d'au plus 4 ans de la race dominante du troupeau (blondes ou limousines ou bazadaises), garanties prêtes à mettre bas de septembre à janvier. |
| Engagement de l'éleveur | L'éleveur bénéficiaire s'engage à garder et utiliser les animaux financés exclusivement pour la production de Veaux Sous La Mère. |
| Montant | Le montant du prêt est de maximum 1 200€ par vache ou génisse (montant plafonné à la valeur d'achat des animaux). |
| Seuil | Le nombre minimum d'animaux aidés est de 3 animaux. |